



# Trait d'union EXPRESS



---

Le Bulletin d'informations municipales de Saint-Antoine-de-Tilly

---

N° 12

28 juillet 2009

## AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

**AVIS PUBLIC est donné comme suit :**

Aux personnes intéressées par la dérogation mineure touchant la propriété projetée du 3999 et 4001, rue de la Falaise et portant les numéro de lots 4 436 670 et 4 421 693 (anciennement une partie du lot 3 389 480) du cadastre du Québec. Propriété de Mme Marthe Ménard.

**Lors de la séance régulière du conseil municipal qui se tiendra le lundi 3 août 2009, à 20 h, à la salle du conseil municipal située au centre communautaire de Saint-Antoine-de-Tilly, le conseil municipal statuera sur cette demande de dérogation mineure.**

La nature et les effets de la dérogation mineure visent l'implantation d'un bâtiment unifamiliale jumelé avec:

1. une largeur de 7,32 mètres alors que l'article 17 indique que la norme minimale est de 8 mètres pour la zone HAa 124.

(VERSO)



Mission : développer et conserver!

